
Renvoi de l'adresse de la société de Berneville (Pas-de-Calais) faisant part d'une circulaire ayant trait à l'instruction publique, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi de l'adresse de la société de Berneville (Pas-de-Calais) faisant part d'une circulaire ayant trait à l'instruction publique, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 152;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22015_t1_0152_0000_4

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Extrait des registres des délibérations et arrêtés du conseil général de la commune de Vernioz, du 3 thermidor.

Ce jourd'hui 3^e thermidor an II, en la maison commune de Vernioz se sont assemblés les citoyens Picard, maire, Hay et Vallin, officiers municipaux, Gouteron, agent national provisoire, Gamet, Mouton, Dutour, Treynard, Rivoire et Boudin, notables formants le conseil général de la commune.

Le secrétaire a fait lecture du rapport fait à la Convention nationale par Barère, au nom du comité de salut public, et du décret qui l'a suivi, sous la date du 22 floréal. L'assemblée a manifesté sa joie et son contentement sur ce décret mémorable par des applaudissements réitérés qui ont interrompu plusieurs fois cette lecture.

« La Convention se montre digne de représenter le peuple français; ses actions et ses soins ne tendent qu'au même but, celui d'affermir de plus en plus les bases inébranlables de la République, de la faire triompher de ses ennemis et d'assurer à jamais le bonheur et la tranquillité de ses enfants... » se sont écriées plusieurs voix.

Le conseil général a arrêté qu'il rendait hommage aux actions de la Convention, surtout au rapport et décret du 22 floréal, qu'elle serait invitée de rester à son poste, au nom de la Patrie, jusqu'à ce que la nation aît subjugué tous ses ennemis, et qu'extrait du présent sera adressé à son président etc. etc.

Ainsy délibéré et arrêté à Vernioz, en maison commune, les jour, mois et an que dessus.

Signés : Picard, maire, Vallin off. municipal, J. B. Hay, off. municipal, Gouteron, agent national provisoire et Jacquier, secrétaire (1).

55

La société populaire de Berneville, département du Pas-de-Calais, présente à la Convention nationale une circulaire qu'elle a adressée aux fonctionnaires publics des communes de ce canton. Cette circulaire, qui est l'ouvrage du citoyen Leducq, l'un de ses membres, a pour objet l'instruction publique.

Insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (2).

56

Le comité révolutionnaire de la commune de Cormeilles, chef-lieu de canton, département de l'Eure, applaudit aux travaux im-

mortels de la Convention nationale, à la sagesse de ses lois, aux victoires de nos armées, et exprime énergiquement sa haine profonde contre les tyrans.

Continuez, dit-il, continuez de faire notre bonheur, achevez votre belle ouvrage, cimenter l'intérêt général, rendez invulnérable la plus belle République du monde.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Le c. révolutionnaire de Cormeilles, aux braves et vertueux sans-culottes composant la Conv. nat.; Cormeilles, 7 therm. II] (2)

Infatigables républicains,

Héros immortels ! Par votre clairvoyance et vos glorieux travaux l'univers entier s'affranchit; toutes les batailles deviennent des jours de gloire pour notre République naissante que vous affermisiez sur des bases inébranlables, et qu'en vain des monstres couronnés ont cherché à anéantir. Grâce à votre active vigilance les projets des conspirateurs ont été déjoués, la masse révolutionnaire a frappé leurs têtes criminelles. Ce n'est qu'à vos actions sublimes que nous devons notre salut et notre liberté et les despotes leur tombeau. Les victoires, du Nord au Midy, de l'Orient à l'Occident ne sont dues qu'à vos sages combinaisons, elles ne sont que le fruit de cette belle unité que vous faites régner parmi nos invincibles généraux, parmi nos intrépides défenseurs. Les voilà donc foutus ces despotes orgueilleux, ces cannibales sanguinaires, la turpitude de l'univers, la mortalité du genre humain ! Qu'ils viennent donc, l'exécrable Pith et son imbécille tyran, l'infâme Cobourg, l'aveugle Brunsvik et le manchot Clairfait, comparer leur philosophie à la nôtre ! Qu'ils viennent, ces vils esclaves, se mesurer avec nos phalanges républicaines ! Où est donc la bravoure de ces topinambours ? La fuite et sa lâcheté, voilà leur tactique. Oui, qu'ils viennent, tous ces rois superbes, recevoir le coup de la mort, qu'ils apprennent à connoître les hommes libres, qu'ils expient un supplice dû à leurs forfaits ! Les plaines de Fleurus fument encore de leur défaite, la Belgique et le Palatinat regorgent de leurs membres harcelés.

Nous ne cessons, citoyens représentants, de féliciter votre courage, d'admirer vos vertus. A peine une victoire est remportée que le peuple en foule l'honore de ses chants patriotiques. O génie de la liberté, quelle sagesse n'inspires-tu pas à notre sainte Montagne ! Quels prodiges de valeur n'as-tu pas fait enfanter à nos braves défenseurs ! Partout les échos répètent leurs triomphes, partout leurs victoires se font entendre.

Continuez, Montagnards, de faire notre bonheur, achevez votre bel ouvrage, cimenter l'intérêt général, rendez invulnérable la plus belle République du Monde. Vivent les comités

(1) Certifié conforme, collationné et apposé le sceau municipal. Picard (maire), Jacquier (secrét.).

(2) P.V., XLIII, 258. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl¹).

(1) P.V., XLIII, 258-259.

(2) C 313, pl. 1252, p. 19. Mentionné par J. Sablier, n° 1503 (Corbeil).